

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2023

N° 2023/06.01

L'an deux mil vingt-trois et le huit juin, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 02/06/2023

PRÉSENTS : Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme DOLBAU Marie-Noëlle.

Objet de la délibération: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET
« COMMERCES » : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/04.02

Madame l'Adjointe rappelle la délibération 2023/04.02 du 06 avril 2023 portant sur le vote du compte administratif.

Elle explique que la Sous-préfecture nous a informé que le déficit de l'année 2021 n'avait pas été repris sur le compte administratif 2022 et qu'il convient de délibérer de nouveau en tenant compte de ce déficit.

Suite à cette explication, Madame l'adjointe soumet au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 15 711.12 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 13 453.18 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 224 465.73 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 92 479.05 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un excédent de 131 986.68 € hors reste à réaliser, le déficit s'élève à 21 306.32 € compte tenu des restes à réaliser ; quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 2 258.54€.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Madame l'Adjointe soumet le vote à main levée.

Le compte administratif 2022 du budget annexe « Commerces » est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Marie-Noëlle DOLBAU,